

Cahier des charges du niveau 2

1. Contexte

Le Programme ONU-REDD aide les pays en développement à renforcer leurs capacités afin de réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts et promeut le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement (REDD+). Le Programme appuie les processus de REDD+ pilotés par les pays et encourage la participation avisée et judicieuse de l'ensemble des parties prenantes, notamment des peuples autochtones et des autres communautés dépendantes de la forêt.

La stratégie 2011-2015 du programme ONU-REDD, document évolutif approuvé lors de la cinquième réunion du Conseil d'orientation d'octobre 2011, propose un nouveau dispositif, intitulé "niveau 2", dans le but d'associer au Programme ONU-REDD des activités financées par d'autres sources que le Fonds du Programme ONU-REDD.

Le mécanisme de niveau 2 offre aux pays la possibilité de bénéficier de l'expertise des équipes du Programme ONU-REDD des organismes des Nations Unies, afin de garantir le respect des normes de qualité dans le cadre des activités financées par d'autres sources que le Fonds du Programme ONU-REDD, et permet d'assouplir les modalités de financement.

2. Critères

Pour être éligible au niveau 2, l'adhésion au Programme ONU-REDD devra être sollicitée par un pays ou par un groupe de pays, conjointement avec un ou plusieurs organismes du Programme ONU-REDD, y compris pour les activités internationales, et la demande devra :

- être appuyée par un ou plusieurs donateurs
- être entreprise en partenariat avec un ou plusieurs organismes du Programme ONU-REDD (FAO, PNUD, PNUE)
- poursuivre les objectifs du Programme ONU-REDD
- respecter les principes, critères, orientations et mesures d'assurance-qualité du Programme ONU-REDD, y compris les principes et critères sociaux et environnementaux
- contribuer à susciter des perspectives d'apprentissage pour le Programme ONU-REDD.

3. Responsabilités

Les pays REDD+ :

- sont à l'origine de l'association de niveau 2 (pour les activités nationales et régionales)
- confirment le partenariat avec un ou plusieurs donateurs
- invitent un ou plusieurs organismes des Nations Unies à s'associer à la mise en œuvre
- pilotent la mise en œuvre de l'activité de niveau 2 au niveau national et régional
- tiennent le Conseil d'orientation informé de la mise en œuvre des activités de niveau 2.

Les donateurs :

- s'engagent à apporter un appui financier, en accord avec le pays demandeur.

Les organismes du Programme ONU-REDD :

- déterminent si les activités proposées correspondent aux critères du niveau 2 ci-dessus

- valident la demande de niveau 2 et la transmettent au Conseil d'orientation via le secrétariat du Programme ONU-REDD
- veillent à ce que les mesures d'assurance-qualité du Programme ONU-REDD soient convenablement appliquées tout au long de la mise en œuvre
- appuient la mobilisation des ressources pour les activités de niveau 2
- veillent, au travers du groupe d'administration, à ce que les activités de niveau 2 soient en conformité et en cohérence avec les objectifs et l'approche du Programme ONU-REDD
- lancent et pilotent la mise en œuvre des activités internationales de niveau 2.

Le secrétariat du Programme ONU-REDD :

- coordonne le processus d'examen des projets de demande
- élabore et tient à jour un registre des activités de niveau 2, intégré à la base de données volontaire REDD+
- transmet régulièrement au Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD des données actualisées et étayées sur les activités de niveau 2
- appuie la mobilisation des ressources pour les activités de niveau 2
- assure le partage des informations entre les parties prenantes concernant les activités de niveau 2.

Le Conseil d'orientation :

- approuve l'association au Programme ONU-REDD des activités de niveau 2 proposées, à l'occasion d'une réunion du Conseil d'orientation, avec la possibilité d'une validation en intersessions avant la présentation au Conseil d'orientation suivant
- crée des occasions permettant de partager les enseignements avec les activités de niveau 2 et d'en tirer des leçons.